Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CABORS ET DEPt :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Hors DU DEP! :-D 11

185 abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

> Départs de CAHORS

10 » soir.

40 )) ))

5 h. 40 m matin.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. Paris : HAVAS et Ce, 8, piace de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Laytou.

VILLENEUVE-SUR-LOT

» » soir.

9 h. 10 m matin.

52 »

Annonces (la ligne).....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de for d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à

AGEN

22 » soir.

8 h. 56 m matin.

33 » »

PÉRIGUEUX 53 m soir.

6 m m

BORDEAUX 10 h. 13 m soir.

4 h. 41 » matin.

PARIS 4 n 39 m matin. 2 n 48 n soir.

Train de marchandises facultatif:

1 >

Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors - 8 h. 56 m soir.

LIBOS

51 » soir.

34 » »

28 m matin.

Train de foire. Départ de Libes. = 6 h. 43 m matin. Arrivée à Cahors. = 8 h. 48 m matin.

Cahors, 21 Juin.

Arrivées à

CAHORS

1 h.16 m matin.

5 » 10 » soir.

#### MORT DU PRINCE IMPÉRIAL.

Le prince Louis-Napoléon, fils de l'empereur Napoléon III, a été tué au Cap, dans une reconpaissance. On lira plus loin les détails.

Une telle catastrophe, un tel éclat soudain des impénétrables desseins de Dieu nous émeuvent profondément.

Le dernier représentant de l'empire tombe plus dignement que l'Empire lui-même, et il entraîne avec loi le parti bonapartiste tout en-

Les hommes qui ne voyaient dans le bonaparlisme qu'une mine à exploiter sont renversés et écrasés par ce coup de foudre. Personne ne les plaindra.

Mais ceux qu'il faut plaindre, c'est d'abord l'Impératrice Eugénie qui épuise la coupe des amertumes jusqu'à la lie, après avoir touché à toutes les grandeurs; ce sont les hommes (comme il y en a dans le Lot) qui, par tradition et par devoir, avaient sacrifié leur ambition légitime à une cause perdue; c'est ensuite la population abusée, mais loyale et sincère, d'un grand nombre de commones rurales qui s'attardaient dans une espérance que rien n'autorisait et ne justifiait. lly a la des douleurs honorables devant lesquelles le Journal du Lot s'incline respectueusement.

#### DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 20 juin, 2 h. soir.

Le prince Louis-Napoléon est mort au Cap. la nouvelle a été annoncée officiellement à la Chambre des Communes.

Le prince était parti le 1er juin pour faire one reconnaissance, accompagné par un lieutenant, six hommes et plusieurs Zoulous amis des anglais. Descendus de cheval, ils reçurent, en remontant, une décharge de mousqueterie.

Une première dépêche adressée au Gouvernement anglais, dit-on, constata l'absence du da Prince et de deux hommes.

Une deuxième dépêche annonce que le corps a été retrouvé.

Le ministre de la guerre a exprimé devant la Chambre des Communes les sentiments de <sup>legrets</sup> que la Chambre doit éprouver pour la Perte do jeune Prince, qui, parti volontairement Pour le Cap, a agi avec tant de vaillance, et sa sympathie profonde pour l'Impératrice Eugénie, en présence d'une perte si douloureuse.

Paris, 20 juin, 3 h. 5 soir.

Une nouvelle dépêche dit que le Prince Im-Périal, accompagné de plusieurs officiers, quitta le camp général de Wood, le premier juin, pour effectuer une reconnaissance. Le Prince et les officiers descendirent de cheval, et entrèrent dans un champ de blé. Des zoulous arrivèrent en rampant et tuèrent avec leurs zagaies le Prince et deux soldats.

Les trois corps ont été retrouvés.

Le Prince revenait de faire d'autres reconnaissances qui avaient duré trois jours, pendant lesquels ont n'avait rencontré aucun ennemi.

Le corps du prince a été retrouvé à Douga, à 400 mètres du Kraal. Il était percé de 17 coups de zagaies. Il n'avait été atteint par aucune balle.

Les vêtements du Prince avaient été volés.

Le corps sera envoyé en Angleterre, accompagné d'une escorte.

Presque tous les journaux commentent en termes sympathiques la mort du Prince Louis-Napoléon, tué en combattant dans l'armée anglaise.

Le Times regarde cette mort comme un évènement politique dont l'importance ne manquera pas de se révéler immédiatement.

Le Gouvernement de la République gagnera beaucoup au point de vue de la stabilité.

Le courant de violence qui régnait dans la Chambre des députés sera probablement arrêté par l'effet du coup qui frappe le parti impéria-

Paris, 20 juin, 4 h. soir.

Le Standard publie une dépêche contenant des détails sur la mort du prince Louis-Napoléon.

Cette dépêche dit que le détachement envoyé en reconnaissance se reposait depuis une heure, lorsque le lieutenant Carey et le prince aperçurent des Zoulous dans un champ de maïs.

Ils sellèrent aussitôt leurs chevaux; mais les Zoulous firent une décharge de mousqueterie et s'élancèrent ensuite sur eux.

Le prince saisit apparemment une courroie de la selle qui se déchira dans sa main et le fit tomber en arrière. Le cheval s'enfuit ; le Prince se mit à courir; mais il n'avait fait que 300 yards, lorsque les Zoulous l'atteignirent et le

Le Prince a reçu 17 coups de zagaies dont un a traversé l'œil gauche.

(Voir aux Dernières nouvelles.)

#### LES CHAMBRES A PARIS.

Le retour des Chambres à Paris a été voté par les deux tiers du Congrès.

En principe, nous considérons le retour à Paris comme un danger; mais la République était condamnée fatalement à braver ce danger. Si Henri V eût accepté la monarchie consentie substituée au droit divin, et le drapeau tricolore substitué au drapeau blanc, c'est à Paris qu'il se fût installé. L'Empire, a plus forte raison, serait rentré à Paris. Etait-il possible à la République de ne pas affronter un péril, devant lequel Henri V et Napoléon IV n'auraient pas reculé?

MM. Teilhard, le baron Dufour et Delord

ont voté pour le retour. MM. le comte Murat et de Valon ont voté contre. M. Roques s'est

L'ŒUVRE DU CONGRÈS.

Elle sera rigoureusement limitée à la question du retour à Paris. Toute motion étrangère sera écartée par la question préalable.

Le Congrès abrogera purement et simplement l'article 9.

Dans l'exposé des motifs dont le gouvernement fait précéder le projet de loi, des réserves sont formulées qui laisseront au Parlement pleine liberté pour choisir le moment du retour à Paris.

L'ARTICLE A ABROGER.

Voici le texte de l'article à abroger :

Loi du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics.

ART. 9. - Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

#### ASSEMBLEE NATIONALE

A dix heures, M. Martel, suivi du bureau du Sénat, pénètre dans la galerie du Nord; les tambours battent aux champs.

A dix heures dix minutes, il monte au fauteuil

10 heures 30.

A dix heures un quart, M. le président déclare la séance de l'Assemblée nationale ouverte.

Aux termes des paragraphes 1 et 2 de l'article 8 de la loi constitutionnelle, il déclare l'Assemblée nationale constituée.

Il lit les excuses des différents membres qui ne peuvent assister à sa séance.

M. Martel, président du Congrès. - Messieurs, toute Assemblée a besoin d'un règlement; je vous propose l'adoption du règlement de l'Assemblée nationale précédente.

L'Assemblée nationale adopte.

M. Martel. - La parole est à M. le garde des sceaux ministre de la justice. 11 heures.

M. Le Royer, garde des sceaux, dépose la proposition portant abrogation de l'article 9, et, sur l'invitation de l'Assemblée nationale, lit l'exposé

Après que l'Assemblée nationale est saisie du proiet de révision de la Constitution, l'urgence sur le projet est demandée et votée.

INCIDENT MARTEL-FRESNEAU.

M. Martel, président. - Comment l'Assemblée entend-elle procéder à l'examen du projet de

M. Fresneau demande la parole.

Il vient déclarer, au nom de la droite, que cette question posée par le président, ne devait même pas

Il n'y a pas de question à faire. Le règlement porte qu'il faut une délibération préalable dans les bureaux. Nous demandons que l'Assemblée se retire dans les bureaux.

M. Testelin. - Au nom de mes amis de la gauche, je demande que l'Assemblé nomme dans les bureaux, au scrutin de liste, une commission de quinze membres pour examiner le projet.

M. Fresneau insiste. Il rappelle au président que la solution proposée par M. Testelin n'est conforme, ni aux précédents, ni à la gravité de la ques-

M. Martel. - Je devais, quoi qu'en dise M. Fresnean, poser la question.

Il y a trois modes de procéder à la nomination

de la commission. On peut la nommer : 4º dans les bureaux ; 2º par scrutin de liste à la séance générale; 3º par scrutin de liste dans les bureaux.

Il n'y a pas de question, dit M. Fresneau, je lui donne la parole pour débattre la question.

M. Fresneau. - Il y a une confusion. Je maintiens qu'aux termes du règlement de l'Assemblée précédente, il faut élire cette commission dans les bureaux comme à l'ordinaire, chaque bureau élisant deux commissaires.

Ce mode de procéder est beauconp plus juste, car il permet à la minorité d'être représentée dans la commission.

M. Martel lit l'article du règlement qui laisse à l'Assemblée le choix entre les trois modes sus-

M. Buffet propose un amendement tendant à ce que chaque bureau élise un commissaire.

Cet amendement est repoussé.

La proposition Testelin est mise aux voix et adoptée à une grosse majorité.

En conséquence, une commission de quinze membres sera élue dons les bureaux au scrutin de

On procède au tirage au sort des bureaux.

11 h. 25.

Voici le texte de l'exposé des motifs lu par M. Le Royer en séance de l'Assemblée nationale :

Messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

Aux termes de l'article 9 de la 1oi constitutionnelle du 25 février 1875, le siège du pouvoir exècutif et des deux Chambres est à Versailles.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Chambre des députés a, dans sa séance du 22 mars dernier, décidé qu'il y avait lieu de réviser les disposi-

tions de cet article. Une motion dans le même sens, émanant également de l'initiative d'un de ses membres, a été adoptée par le Sénat dans sa séance du 14 juin cou-

C'est en exécution de ce double vote que l'Assem-blée nationale se trouve aujourd'hui réunie pour proceder, dans les formes prescrites par l'article 8 de ladite loi du 25 février 1875, à la révision de la disposition constitutionnelle dont il s'agit.

Le gouvernement pense que cette révision doit consister dans la suppression pure et simple de

Cet article abrogé, il serait statué par une loi sur le siège du pouvoir exécutif et des deux Cham-

Jusqu'à la promulgation de cette loi, l'état de choses actuel serait maintenu. Nous avons l'honneur de soumettre à vos délibé-

rations le projet qui suit : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Le projet de loi constitutionnelle dont la teneur suit sera présenté à l'Assemblée nationale par le président du conseil des ministres et par les ministres de la justice et de l'intérieur, chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Projet de loi constitutionnelle.

Article unique. - L'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, est abrogé. Fait à Versailles, le dix-sept juin mil huit cent

soixante-dix-neuf. Le président de la République,

Jules Grevy. Par le président de la République : Le président du conseil des ministres,

Signé: WADDINGTON. Le ministre de l'intérieur et des cultes, Signé: CH. LEPÈRE. Le ministre de la justice,

Signé: LE ROYER.

11 heures 45.

Le tirage au sort des bureaux est terminé à 11 heures 1/2.

M. le président Martel propose à l'Assemblée de se réunir à 2 heures dans ses bureaux.

Plusieurs membres demandent : 1 heure. M. Toupet des Vignes fait remarquer, comme questeur, que les nécessités de l'impression et de l'affichage des bureaux ne permettent pas la réunion avant 2 heures.

FIXATION DE LA SÉANCE PUBLIQUE.

M. le président propose de la fixer à trois heures et demie. (Oui, à gauche.)

A droite, on demande cinq heures.

M. le président met aux voix l'heure la plus éloignée. Elle est repoussée.

En fin de compte, l'Assemblée fixe à trois heures la clôture du scrutin dans les bureaux et à trois heures et demie la séance publique pour proclamer les résultats du scrutin.

Quand ce résultat aura été proclamé, il faudra que la commission se retire pour délibérer et préparer son rapport.

Une seconde suspension de séance pourrait donc être nécessaire.

LES BUREAUX.

1 heure 25.

Le tirage au sort des bureaux donne les résultats

1er bureau: Droite, 18. — Gauche, 38.
2e bureau: Droite, 16. — Gauche, 40.
3e bureau: Droite, 23. — Gauche, 33.
4e bureau: Droite, 14. — Gauche, 41.
5e bureau: Droite, 45. — Gauche, 40.
6e bureau: Droite, 23. — Gauche, 32.
7e bureau: Droite, 15. — Gauche, 40.
8e bureau: Droite, 17. — Gauche, 38.
9e bureau: Droite, 17. — Gauche, 39.
10e bureau: Droite, 13. — Gauche, 42.

10° bureau : Droite, 13. — Gauche, 32. 11° bureau : Droite, 22. — Gauche, 33. 12° bureau : Droite, 22. — Gauche, 33.

13° bureau: Droite, 18. — Gauche, 37. 14° bureau: Droite, 16. — Gauche, 39. 15° bureau: Droite, 16. — Gauche, 39.

M. Martel fait partie du 5° bureau, M. Gambetta du 6°, M. de Girardin du 12°, et M. Victor Hugo du 13°.

En conséquence, la majorité est assurée à la liste républicaine dans tous les bureaux sans exception. Au début de la nouvelle et dernière séance, M.

Jules Simon lit le rapport de la commission. « Vous rendrez à la France sa capitale séculaire, nécessaire » dit le rapporteur.

M. Buffet demande la parole et la remise de la discussion à demain, seul moyen, dit-il, d'avoir un débat sérieux et approfondi. Si vous n'accordez pas l'ajournement vous prouverez que vous ne voulez pas discuter. Et je ne violenterai pas votre résolution de clore rapidement un débat aussi important.

L'ajournement a été repoussé.

M. Lucien Brun a expliqué le vote négatif de la droite en quelques mots d'une grande netteté et d'une grande élévation. M. Robert Mitchell, au nom d'un groupe dissident de la minorité et M. Laroche-Joubert ont à leur tour exposé leur opinion.

M. Paul de Cassagnae monte à la tribune.

« Je demande à l'Assemblée, dit M. Martel,
d'observer un profond silence afin qu'aucune parole

de l'orateur ne soit perdue. »

« Je vote le retour à Paris, dit M. Paul de Cassagnac, parce que je crois que le gouvernement républicain n'est pas assez fort pour vivre avec le

Séjour des Chambres à Paris. »

Par 550 voix contre 260, le Congrès a voté le retour à Paris. Il n'y a guère eu, comme on le

voit, d'abstentions.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Voici le texte de la proposition déposée par les présidents des diverses réunions de la gauche, dans le but de modifier le règlement:

Art. 123. La censure est prononcé contre :

1º Tout député qui après le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal ne sera pas rentré dans le devoir;

2º Tout député qui dans l'espace de trente jours aura encouru trois fois le rappel à l'ordre;

3º Tout député qui dans la Chambre aura donné le signal d'une scène tumultueuse ou d'une abstention collective de prendre part aux travaux légis-

4º Tout député qui aura adressé à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces.

Art. 124. La censure avec exclusion temporaire du lieu des séances est prononcée contre tout député:

1º Qui aura résisté à la censure simple ou encouru deux fois la censure simple dans le cours de la même session;

2º Qui aura, en séance publique, fait appel à la violence, provoqué à la guerre civile ou à la violation des lois constitutionnelles;

3º Qui aura adressé à un on plusieurs membres du gouvernement des injures, provocations ou menaces;

4º Qui se sera rendu coupable d'outrages envers le Président de la république, le Sénat ou le gouvernement.

Art. 125. La censure avec exclusion temporaire impose au député contre lequel elle a été prononcée l'obligation de sortir immédiatement du palais législatif et de s'abstenir dy reparaître pendant les trente séances suivantes.

En cas de désobéissance du député à l'injonction qui lui est faite par le président de sortir de la Chambre, la séance est levée; elle peut être reprise.

Art. 125 bis. Si la peine avec exclusion temporaire est appliquée une seconde fois contre le même député dans le cours de la même session, une nouvelle exclusion, s'étendant cette fois jusqu'à l'ouverture de la session suivante, sera prononcée contre lui.

Art. 126. L'entrée du palais de l'Assemblée est interdite au député pendant le délai d'exclusion. S'il contrevient à cette interdiction, il est arrêté par l'ordre des questeurs, conduit dans un local préparé à cet effet, et y est retenu pendant un temps qui ne peut excéder trois jours.

S'il reparaît dans la salle des séances, sa présence est constatée par le bureau. Le président lève la séance et, sur son ordre, le député est arrêté par les soins des questeurs et retenu comme il est dit au paragraphe précédent.

Art. 128. La censure simple et la censure avec exclusion emportent de droit:

1º La privation, pendant toute la durée de l'exclusion, de moitié de l'indemnité allouée au dénué:

2º L'impression et l'affichage à deux cents exemplaires, aux frais du députés, de l'extrait du procèsverbal, mentionant la censure.

Les affiches seront apposées dans toutes les communes de la circonscription où le député a été élu. Art. 429. Si un délit vient à être commis dans l'enceinte du palais législatif par un député, toute

délibération est suspendue. Le président porte le fait à la connaissance de la Chambre, séance tenante.

Le députés est admis à s'expliquer, s'il le demande.

Sur l'ordre du président, il est tenu de quitter le palais. En cas de résistance du député ou de tumulte dans la Chambre, le président lève à l'instant la

séance.

Le bureau informe le procureur général qu'un délit vient d'être commis dans le palais de la Cham-

bre des Députés.

Toute parole délictueuse proférée à la Chambre par le député contre qui la censure avec exclusion temporaire vient d'être prononcée, est frappée, sur la proposition du président, de la suppression totale de l'indemnité jusqu'à l'ouverture de la session suivante. »

L'opinion publique continue à être vivement émue par les détails de la séance de lundi.

Le Journal des Debats dit qu'il faut avoir assisté aux débats de la Chambre pour se rendre exactement compte du caractère de ces incidents: Rien dans l'attitude et dans le langage de M. de Cassagnac, ajoute-t-il, ne montre une de ces passions violentes mais sincères qui expliquent et excusent en partie les emportements du langage. Tout est froid en lui, calme, calculé, et trahit le système que les bonapartistes ont adopté. Leur but est de déconsidérer le gouvernement parlemen-

taire. L'occasion leur paraît bonne sans doute,
pour effrayer les esprits : ils n'y réussiront
pas. M. de Cassagnac s'est fait l'acteur de cette
méchante comédie; derrière lui ses amis s'amusent et applaudissent. Comment un homme
tel que M. Rouher, par exemple, pourrait-il
se faire illusion sur l'impuissance et sur la grossièreté de ces manifestations? On souffre à voir
un homme de sa valeur fourvoyé dans un

» un homme de sa valeur fourvoyé dans un » pareil parti, s'efforcer en vain de le conduire,

user les ressources de son esprit à mitiger ses
ses fautes.

On lit dans la France:

Si M. Paul de Cassagnac ne pouvant et n'osant risquer une insurrection dans la rue contre la République, a entrepris de déconsidérer et de miner le gouvernement parlementaire par des scènes de la nature de celles qui ont ému la Chambre des députés, s'est grossièrement trompé; il n'a réussi et ne réussira qu'à rendre plus profondes et plus générales les craintes et l'aversion que soulèverait le retour de l'Empire, si ce retour était possible, ce qu'heureusement il n'est pas.

Vous figurez-vous le jeune Empereur Napoléon IV ayant pour premier ministre M. Paul de Cassagnac! Ou ce serait la guerre civile, ou ce serait l'exode de tous ceux qui auraient le respect de leur pays et

d'eux-mêmes.

Donc, loin de s'affliger des scènes de violence, les

ennemis de l'empire doivent s'en réjouir.

Ce sentiment est celui qui se lisait sur le front et se trahissait par le son de la voix de M. Rouher, lorsqu'il est monté à la tribune pour tenter d'atténuer le désastreux effet que venait d'y produire le député de Condom.

Aux termes de l'article 425 du règlement, la censure avec exclusion temporaire impose au député contre lequel elle a été prononcée l'obligation de sortir immédiatement de la Chambre et de s'abstenir d'y reparaître pendant les trois séances suivantes.

Sortir immédiatement de la Chambre, c'est ce qu'a fait le député de Condom; il y a lieu de présumer que cette humiliation, qui lui a été publiquement infligée et sous laquelle il a dû courber la tête, suffira pour empêcher désormais le renouvellement de scènes qui, de la part de M. Paul de Cassagnac, s'expliquent par les habitudes d'insolences qu'il a contractées dans ses articles de chaque soir. Il est manifeste que le sentiment de la mesure, il l'a complétement perdu. Ne sachant plus ce qu'il écrit, il ne sait plus ce qu'il dit. Il a l'ivrognerie de l'injure. C'est à la fois son tort et son excuse.

#### Les troubles en Algérie.

Alger, 17 jnin.

Le général Formegol, envoie du camp de Medinab, 17 juin, la dépêche suivante expédiée de Batna, le 17, à neuf heures du matin.

« Notre marche sur Medina n'a pas été in« quiétée; quelques éclaireurs insurgés ont été
« seuls signalés au loin. Vers deux heures,
« une dizaine des plus importants des Ouled« Daoud se sont présentés à mon camp pour de« mander l'Aman, ajoutant que le Chérif avait
« fui dans l'Amar-Kaddou. Je suis convaincu

fui dans l'Amar-Kaddou. Je suis convaincu
qu'il n'en est rien et que l'agitateur est encore à El Hammann, où les Ouled Daoud

doivent le tenir comme caution. J'ai renvoyé
 deux des gens des Ouled-Daoud à Ei-hammann avec mission de déterminer les leurs

a me livrer le Chérif s'ils veulent échap per à une attaque que je ferai exécuter ce
 ce soir-même; s'ils n'amènent pas le Chérif

« de soir-meme; s'ils n'amenent, pas le Chern « à mon camp, ils seront châtiées d'une façon « exemplaire.

« La colonne de Biskra doit être ce soir à Sassef; celle de Klenchela doit être à Tague« zoum. Je leur prescris la plus grande surveil-

« lance sur les différents passages que pour-« raient prendre en fuyant le Chérif et ses « partisans.

« Camp de Médina, le 16 juin 1879.

Alger, 48 juin.

Le général Forgemol a adressé de son camp de Médinah, au gouverneur général, la dépêche suivante, en date du 17 juin, 9 h. du soir.

« Comme je vous l'ai annoncé, j'ai fait marcher, hier, dans l'après-midi, sur El-Ham-mann une colonne légère formée des troupes d'avant-garde de la marche faite le matin. Malgré la promptitude de ce mouvement, il n'a pas donné le résultat que j'attendais.

« Le village d'Hel-Hammann venait d'être abandonné, tout y portait la trace d'un départ précipité.

Les goums y ont fait du botin.

« Le Chérif et ses partisans seraient en fuite dans une direction inconnue.

La colonne légère rentrait au camp à 7 heures et demie du soir, après avoir détruit le village.

« Les colonnes de Khenchela et de Biskra sont prévenues et doivent surveiller avec soin les différents passages. Celle de Khenchela sera probablement aujourd'hui à la tête des eaux de l'Oued el Abied.

« Ces colonnes n'ont trouvé, jusqu'à présent d'autres difficultés que celles du terrain.

« Le combat de Rébaa a été tellement meurtrier pour les insurgés que toutes les indécisions ont pris fin en faveur de l'obéissance.

« J'apprends que la colonne de Biskra a dû camper hier soir au Tiranemine, après une journée de marche très-difficile.

« Le colonel Cajard espère être ce soir à Boucaada. »

#### INFORMATIONS

Courrier de l'instruction laïque et pas encore obligatoire :

L'école des Frères, rue Pelletier, comptait 310 élèves. Le Conseil municipal remplace les Frères par des laïques; 35 élèves seulement restent à l'école.

Rue Montgolfier, les quatre premières classes tenues par des Frères comptaient 180 élèves. On en chasse les Frères; 16 élèves seulement restent avec les laïques. La cinquième classe, réservée aux tout petits enfants, est laissée aux Frères : pas un élève ne la quitte.

Passage Saint-Pierre, résultats identiques. Cette école est aussi désorganisée que les trois autres.

M. Hérold et le Conseil municipal de Paris sont-ils satisfaits ?

Le Reichtag Prussien discute un projet de réorganisation administrative de l'Alsace-Lorraine. On remarque surtout, dans cette discussion, le discours prononcé par M. de Hohenlohe. Langenbourg. Ce député, conservateur-libéral. a nettement avoué que le projet de loi maintenait la dictature dans le pays conquis. Mais, d'après lui, tous ceux des vœux de la population qu'il était possible de satisfaire l'ont été, et les autres le seront; on supprimera les articles de loi qui enlèvent sa liberté à cette province. « quand il sera prouvé que les Alsaciens-Lorrains sont animés du sentiment national allemand ». Mais la preuve n'est pas faite; aussi le député allemand déclare-t-il la dictature . indispensable, en attendant ». Cette attente sera longue, M. de Hohenlohe-Langenbourg l'a reconnu lui-même, en expliquant pourquoi il n'est pas possible d'appeler des Alsaciens-Lorrains à occuper des postes élevés dans l'administration de leur pays, ces Alsaciens-Lorrains fussent-ils des autonomistes. « Les autonomistes, a-t-il dit, ne sont pas assez forts pour résister au courant français qui prédomine encore.

Les révolutionnaires en Russie ne font plus parler d'eux que par les incendies. A Moscou, depuis le 4 mai, il ne se passe pas un seul jour sans qu'on ait à déplorer au moins trois incendies.

Le ministre de l'instruction publique a donné l'ordre qu'aucun lycéen ne sorte après 9 heures du soir.

On oblige aussi les jeunes filles des lycées à porter un costume règlementaire afin que la surveillance puisse être rendue plus efficace.

#### CHRONIQUE LOCALE

Jeudi dernier, Mgr Grimardias présidait les cérémonies de la première Communion et de la Confirmation, au Lycée de Cahors.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a reçu une délégation des représentants de la Dordogne, qui lui ont demandé d'ouvrir une école des arts-et-métiers à Périgueux. M. Tirard leur a promis d'examiner avec soin la question.

Cette députation était composée des députés républicains de la Dordogne et de la Corrèze.

Electeurs du Lot, demandez-vous quelle figure auraient pu faire M. le ministre de l'agriculture et les députés bonapartistes que vous avez nommés, si ces derniers étaient venus solliciter, pour Cahors, la faveur si grande et si enviable qui va être obtenue par Périgueux.

Pourquoi la Corrèze s'est-elle jointe à la Dordogne?... Par l'excellent motif que l'Empire a donné à Périgueux des chemins de fer qui rendent son accès facile, tandis qu'il refusail tout à Cahors et au Lot.

#### LE SOLSTICE D'ÉTÉ

Nous arrivons au solstice d'été qui a lieu cette année-ci 1879, le 21 juin à 7 heures 33 du soir. Ce jour-là, le soleil cesse de s'éloigner de l'équateur céleste en s'avançant dans l'hémisphère septentrional de la sphère céleste; il se trouve sur le tropique céleste du cancer; les jours ont pour nous leur durée maximum. Il va revenir vers le sud et se rapprocher de l'équateur céleste sur lequel il se retrouvera le 23 septembre à dix heures dix-huit minutes du matin au moment de l'équinoxe d'automne; il continuera à marcher vers le sud dans l'hémisphère méridional jusqu'au solstice d'hiver qui aura lieu, cette année-ci, le 22 décembre, à quatre heures trentetrois minutes du matin.

Le bureau météorologique du Nev-York-Herald communique la dépêche suivante :

New-York, 17 juin, 8 h. m.

Une perturbation atmosphérique arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Nor-

affectant celles de la France, entre le 21 93. Elle sera accompagnée de pluies, de boursques et d'éclairs.

## LE DRAME DE LA RUE FONDUE.

L'imagination se donne libre carrière sur le time de la rue Fondue. Les bruits les plus draragants prennent naissance on ne sait d'où referent un air de véracité tel, que nous de nos propres informations, si nous as puisions aux sources les plus sûres.

C'est ainsi que le bruit de l'arrestation d'un birido fortement égratigné à la figure, a fait in, le tour de la ville. Il n'en est rien. Parmi la direrses personnes entendues il se trouvait hien on individu dont la figure présentait quelnes traces de lutte, mais il a expliqué son cas na pas été un instant soupçonné, ni inquiété. Aulre bruit qui n'a pas plus de fondement : la cocher arrêté mercredi, a fait, disait-on, l'aveu de son crime. Aucun aveu n'a été fait jusqu'ici. la prérenu, dont l'air atterré frappe tous ceux ile voient aller journellement de la prison n cabinet du juge d'instruction, nie avec éner-

On parlait aussi de la confrontation du prérenn avec la victime, pour voir si les morsures qu'il porte à l'index et au pouce, - et qui ne geraient pas, comme il le soutient, des morsures de cheval, - correspondent bien à la forme des denis et des mâchoires de la malheureuse. Rien de vrai à cet égard.

On s'entretient avec une émotion persistante les sonffrances horribles qu'a dû endurer la emme Larroque, sous l'étreinte sauvage du migrable. Eh bien, nous avons eu à cet égard un long entretien avec des docteurs, et il paraîtrait ne la mort de la malheureuse a dû être relativement douce et pour ainsi dire instantanée. Douce, en ce sens que la défaillanc ese produisant imnédialement, la victime n'a plus conscience des douleurs qu'elle éprouve ; la rapidité de la mort o la conçoit : par suite de l'obstruction complète de la trachée-artère, l'air ne passe plus lans les organes de la respiration et la suffocalon est presque instantanée. Des auteurs affirment même, qu'une pression, relativement légère, entraine quelque fois la mort dans moins d'une wicote. Ainsi donc, contrairement au préjugé, el dans un but humanitaire, nous pouvons affirder que la femme Larroque n'a pas eu gonie longue, horrible que l'on s'imagine val-

Les vrais souffrances, les souffrances morales, ous les jours renouvelées depuis plus de quatre 43, ont été pour le mari de cette femme. André Arroque vit un jour Marie Gamel dans le bal dampêtre d'un village voisin de Castelnau. Elle dail belle, elle avait 16 ans, il résolut d'en faire semme. Il avait quelque argent, il demanda main et l'obtint. Mais le malheureux s'aperal bientôt qu'elle ne répondait pas à son affecon. Une existence tourmentée commença pour ui; la vie commune devint impossible.

Nous arons sous les yeux toute une corresoddance émouvante de Larroque avec des peranes honorables de Castelnau. Il a, le malson spectre de Banco; il s'écrie sans :«Lahelle-mère soutient toujours sa fille» larroque fait des tentatives fréquentes de rapment : Le 1er avril 1877 il écrit de Lusidang lettre où l'affection pour sa femme se lore païve et forte à chaque ligne. Les supde la littérature ne sont ici pour rien, alle cœur qui déborde et son langage est

Je n'osais vous prier, monsieur, de tenter cette larche; je vous remercie du plaisir que savez à nous faire revenir ensemble. De mon je lui ai envoyé une personne qui n'a eu de mauvaises raisons de ma femme. Vous me monsieur, que vous espérez la faire revenir. bien que je suis prêt à la recevoir quand loadra, et que je ne lui ferai aucun reproche; de croyez pas, monsieur, qu'il y ait eu de des disputes entre nous quand nous nous somaittés. Je lui ai dit seulement si elle voulait avec moi, elle m'a répondu qu'elle se trouen chez ses parents et qu'elle voulait y reslors je lui ai dit qu'elle y restât et je m'en allé. Quant à mon beau-père, je n'ai pas à plaindre, mais l'autre..... je sens and pourrai jamais l'aimer. Enfin je pardonne Par rapport à ma femme et au petit auxje tiens tant.....

Et dans une autre lettre :

... « Ma femme n'a jamais été malheureuse, car elle faisait tout ce qu'elle voulait; et ne pouvant trouver d'autre raison, on lui fait dire qu'elle mourrait de faim. Et moi donc, est ce que je meurs de faim. Je nourris deux ouvriers et je crois qu'elle pourrait vivre la même chose avec nous, et mieux encore, parce que je ferais plus de travail, n'ayant pas moi-même à préparer le manger. »

A ces cris du cœur, aux exhortations de toute sorte, faites par des personnes très honorables, la malheureuse Marie Gamel ne voulut pas répondre. Un de ces intermédiaires, surpris de tant de résistance, nous écrit, en nous remerciant des détails que nous donnons sur ce triste snjet : « Ah! il fallait qu'elle fût bien enchaî-» née ailleurs, pour ne pas se rendre à mes » raisons, bien de nature cependant à la con-» vaincre et à la toucher! »

On connaît maintenant le mari de cette malheureuse qui avait préféré à la vie tranquille du foyer honnête, l'attrait malsain d'une existence dégradante et si tragiquement abrégée.

Suprême torture. André Larroque a dû subir une confrontation avec le cadavre de sa femme et vingt-quatre henres de prévention à la prison de la ville, entre des faussaires et des pilleurs de troncs d'église !...

Autre détail :

Aussitôt rendu à la liberté, ce brave homme est parti pour Divillac, où habitent les parents de sa femme, dans le bot, dit-on, de reprendre son fils qui a 5 ans aujourd'hoi, et qu'il veut élever lui-même de son mieux.

Voilà le mari!

L'amant est toujours au secret.

Il subit journellement de longs interrogatoires et persiste dans ses dénégations et ses protestations d'innocence.

Un individo, qui avait été employé comme garçon dans plusieurs cafés de Cahors, a étésurpris avant-hier dans une ferme appartenant à M. Bessières, du côté d'Aujols, entrain de fouiller une armoire. Se voyant decouvert, il prit la fuite; mais il fut bientôt arrêté par quelques vigoureux paysans qui le livrèrent à la gendarmerie. On a retrouvé sur lui le porte-monnaie qu'il venait de voler et qui contenait une soixantaine de francs. Il a été écrouée à la maison d'arrêt.

Il paraît qu'une véritable invasion de papillons vient de se produire dans le Midi.

Le Patriote albigeois dit qu'à Albi, ce sont des papillons aux ailes jaune-soufre, nuances de diverses couleurs. Ils voyagent par groupes et paraissent avoir une direction déterminée. Leur passage a eu lieu mercredi et vendredi.

D'un autre côté, le Petit marseillais annonce que samedi dernier, les côtes de Marseilles ont été littéralement envahies par des légions de vellèles bleues. Ces zoophytes étaient si nombreux que l'eau en était épaissie.

D'autre part le Messager du Midi, de Montpellier, prétend qu'en Espagne des nuées de papillons de la famille que les Italiens appellent bella-donna (belle-dame), sont entrées dans la province de Valence. En France, samedi dernier également, un fait analogue s'est produit. Vers trois heures du soir, une nuée de papillons blancs et jaunes, venant de l'Est, ou plutôt de la direction de Condillac-les-Eaux (Drôme), et se dirigeant vers le sud de l'Ardèche, a passé au-dessus même de la gare de Montélimart. Le passage, quelque peu troublé par le bruit des trains, a duré plus de cinquante minutes, en masse compacte, et une demi-heure après on apercevait encore les trainards, les retardataires de la colonne. Le temps était calme, c'était là un spectacle assurément fort rare et des plus curieux.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 Juin. Naissances.

Lestandi, Marie, rue Nationale. Mostolat, Léopold, (naturel), Place St-Maurice. Capoulat, Jean, rue Coin de Lastié. Victor, Françoise, rue du Château. Pélissié, Julie, rue du Four Ste-Barbe.

Mariages. Garnier, Jean, et Arnaud, Françoise. Taillade, Alexandre, et Galaret Pauline. Maury, Jean, et Carrié, Marie.

Décès

Lozza, André, 32 ans, rue de la Liberte. Ganil, Jean, 43 aus, rue Nationale. Deltheil, Jean, 63 ans, rue Brives. Vixe, Jeanne, 58 ans, rue Mascoutou. Gamel, Marie, 21 ans, rue Fondue-Basse.

CALENDRIER DU LOT. - Juin.

[DAT	Jour	SAINTS	POIRES.
22	Diman.	s Radulphe.	Mauroux, St-Cerè, St-Jean- de-Laur, St-Germain,
23	Lundi.	s Félix.	Blars, Figeac, Camy, Martel
24	Mardi.	NA. S. JEAN-B.	Comiac, Terrou.
25	Mercr.	s Gallican.	Aujols, Lacapelle-Marival Caniac, Gignac.
26	Jeudi.	ss Jean et Paul	Bonneviole, Bretenoux, Con-
27	Vend.	s Guillaume.	Cazals, Puybrun.
28	Samedi	s Léon II v-j.	Soturac.

P. L. le 4, à 1 h. 45 du soir. D. Q. le 11, à 5 h. 5 du soir. N. L. le 19, à 8 h. 29 du soir. P. Q le 27, à 6 h. 5 du matin. Les jours croissent de 17 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

#### DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 21 juin, 2 h. soir.

Hier au soir, une réunion a été tenue chez M. Rouher; elle a rédigé une adresse à l'Impératrice. Ensuite l'assemblée a adopté une sorte de proclamation portant que la cause du Prince impérial survit à sa mort et que le parti impérialiste reste debout, fidèle et dévoué au prince Jérôme-Napoléon, arrivé cette nuit de Trouville à Paris.

Les journaux sont unanimes à considérer le parti impérialiste comme entièrement fini.

La nouvelle de la mort a été annoncée hier matin, à neuf heures à l'Impératrice.

M. l'abbé Godard ayant adressé quelques paroles de consolation, l'Impératrice n'a plus voulu

Le duc de Bassano, interrogé, a dit que la pauvre femme ne pense à rien ; heureusement elle pleure beaucoup.

Une nouvelle réunion bonapartiste aura lieu aujourd'hui. On arrêtera probablement la ligne de conduite à suivre.

Mais les divisions sont grandes. Le prince Jérôme Napoléon a quelques partisans; son fils Victor, âgé de seize ans, un plus grand nombre; enfin, le prince Charles Bonaparte trouve également certaines adhésions.

On juge, dans le monde politique, tout accord impossible on illusoire.

Paris, 21 juin 3 h. soir.

Le roi et la reine d'Italie ont envoyé par télégramme à l'Impératrice l'expression de leurs affectueuses sympathies.

Le roi d'Espagne télégraphie à l'Impératrice pour exprimer ses regrets au sujet de la mort du fils qui fut son camarade à l'école de Wol-

L'Impératrice est toujours dans le même état de stupeur. L'action du pouls est très faible.

Les nouvelles d'Égypte annoncent comme prochaine l'abdication du vice-roi demandée par la France, avec l'assentiment de l'Angleterre.

L'insurrection de l'Algérie est considérée comme terminée.

Paris, 21 Juin.

Le bruit a couru qu'un accident était arrivé au duc d'Aumale ; ce bruit est démenti en ces termes par le Figaro:

« Il n'est arrivé aucun accident au duc d'Aumale, qui a quitté Cette depuis huit jours. Le duc a inspecté, depuis, les troupes de la garnison de Béziers, et il est aujourd'hui à Perpignan, en parfaite santé. »

#### Bourse de Paris

Cours du 24 Juin.

Rente 3 p. •/•	82.50
— 3 p º/, amortissable.	85 50
- 41/2 p. º/	112 00
The state of the s	

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 20 juin	というをからいのかみからにはませいとして	
Banque de France	3.155 »	3.175 »	
Crédit foncier	842 50	845 »	
Orléans-Actions	1.200 »	1.200 .	
Orléans-Obligations	391 »	391 50	
Suez	760 »	760 .	
Italien 5 %		81 95	

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 19 juin.

AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
3.111	2.128	1.44 à 1.82
No. of Concession, Name of Street, or other Party of Street, or other		1.14 à 1.68
the state of the s	Aller Aller Architecture	1.15 à 1.45
	A CONTRACT OF STREET	1.35 à 2.20 1.30 à 1.94
1.839	1.839	1.30 à 1.56
	3.111 503 178 1.020 20.323	3.111 2.128 503 217 178 97 1.020 908 20.323 16.622

#### AVIS

M. Augustin Virole, ancien notaire à Padirac

(Lot).
A l'honneur de porter à la connaissance des personnes intéressées.

Que, par acte, aux minutes de M. Orliac, notaire à Gramat, en date du premier juin 1878, il a fait donation entre vifs, irrévocable, à titre de partage anticipé, en faveur de ses deux filles:

1º Dame Julie-Marie Virole, è pouse de M. Mar-

bot, juge de paix du canton de Bretenoux;
2º Dame Hortense Virole, épouse de M Delfour,

notaire à la résidence de Miers et Padirac.

De tous meubles garnissant sa maison d'habitation et immeubles lui appartenant, à la charge par les dénataires de payer, outre la pension viagère qui y est stipulée en sa faveur, toutes les dettes et charges qui s'y trouvent énoncées et énumorées et autres du

Pour extrait certifié conforme, par le donateur

Cahors le treize juin mil huit cent soixante-dix-

AUG. VIROLE.

Librairie Firmin Didor et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

#### LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Scus la direction de Mme EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'im-poser des privations sérieuses pour mantenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-pense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre conturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fourni avec les patrons excellent de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-sonne qui en fait la demande par lettre affran-

On s'abonne eu envoyant nn mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Ja-cob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbresposte en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres re-

Prix pour les départements:

4re edition : 3 mois 3 fr. 50 : 6 mois : 7 fr. 42

4º édition avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois.

S'adresser ègalement dans toutes les librairies des départements.

Récompenses à plusieurs expositions DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

#### ELIXIR DES VOSGES TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

#### MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fa-bricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Sommaire du 14 juin.

Texte: Salon de 1879 (5e article), un Vieux Parisien. - A. Mulhouse, Surmay. - M. Léreinté (fin), A. Genevay. - Amusettes, une abonnée. E. Lefebvre. - Petite Chronique, X

Gravures: Saint Cuthbert. Étude de M. Duez pour la figure principale de son triptyque du (Salon de 1879). Dessin exposé dans la galerie de la So-ciété internationale de l'Art, avenue de l'Opéra. — La Tour de Galata (Constantinople). — Tableau de Fabius Brest. Dessin et gravure d'E. Yon (Salon de 1879). — Hallali courant, par Herrmann-Léon (Salon de 1879). — Les Glaneurs, par Léon Hayon (Salon de 1879). — Lever de la lune sur les gorges d'Apremont. Forêt de Fontainebleau. Dessin de M. F. Jacomin, d'après son tableau (Salon de 1879). — Le Chaland. Dessiu de M. Roger Jourdain, d'après son tableau (Salon de 1879). — Le Quai de Rive-Neuve. Dessin d'Al. Brun d'après son tableau (Salon 1879). — La Victime du Réveil-lon. Dessin d'Hector Hanoteau, d'après son tableau (Salon de 1879). - La Petite vieuse. Dessin de H.-E. Delacroix, d'après son tableau (Salon de 1879). - Lettres ornées: C, lettre composée et dessinée par François Ehrmann. — N, lettre com-posée et dessinée par le chevalier Petitot, gravée par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Montcuq, le six juin mil huit cent soixante dix-neuf, le sieur Maisonneuve (Jean-Pierre), a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28,

Savoir:

Vingt-deux ares de terre (section B, numéro

19), moyennant la somme de mille trois cents 

Montcuq, le dix-sept juin mil huit cent soixante dix neuf.

> Le Maire, and IRISSOU.

LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

RUE DE LONDRES, Nº 17, A PARIS met à la disposition du public

le Jeudi 3 Juillet prochain

7,500 ACTIONS DE 500 FRANCS DE LA

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE

## VIDANGES & ENGRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME Au capital de CINQ MILLIONS de Francs Suivant acte déposé chez Me Bazin, notaire à Paris.

Les actions de la Compagnie départementale DE VIDANGES ET ENGRAIS sont délivrés au prix de 550 francs, payables comme suit :

En souscrivant..... 100 fr. 550 fr. Au 1er janvier 1880 .... 100 fr.

sous déduction du coupon échét le ler janvier. Les acheteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'un escompte de 6 º/o, et n'au-

ront à verser que 545 francs. Les dividendes se paient tous les six mois, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

On peut dès à présent adresser les demandes A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT 17, rue de Londres, à Paris.

Les formalités pour l'obtention de la cote officielle seront remplies

La Compagnie départementale de Vidanges et En-

1º L'exploitation des vidanges dans les principales villes de France;

2º La vente directe à l'agriculture des matières fécales, leur transformation en engrais, et celle de toutes matières premières;

3º La distillation des eaux vannes, de toutes eaux ammoniacales, la fabrication du sulfate d'am-

moniaque et du noir animal.

La Compagnie départementale de Vidanges et Engrais exploite les trois régions du Nord, de l'Est et du Centre par les systèmes brevetés Taland et Duvergier; elle exploitera bien-

Elle possède une organisation des plus complètes, un fonds de roulement qui lui permettront d'arriver rapidement à une grande production; de vastes et importants établissements situés à Lyon, à Reims, à Corbehem, à Gouy, un matériel persectionné et

Les exploitations dont la Compagnie est dès à présent assurée, comprennent :

Reims Roubaix Vouziers Tourcoing Dunkerque Douai Cambrai St-Quentin Epernay Charleville Verdun Soissons

Arras Lunéville Rethel Châlons-s-Marne Château-Thierry Vitry-le-Français Saint-Dizier Pont-à-Mousson

Amiens

Valenciennes

BÉNÉFICES

Les bénéfices de la Compagnie départementale de vidanges et engrais pro-

1º De la redevance payée par les propriétaires pour les vidanges; 2º De la vente des matières vertes aux agricul-

teurs; 3º De la transformation en sulfate d'ammoniaque ou en engrais pulvérulents.

La Compagnie est en mesure de traiter mille mètres cubes de matière par jour, ce q i, pour une année comprenant 300 jours de travail, représente 300,000 mètres cubes. Or chaque mètre cube traité donne un bénéfice minimum de 3 fr., représentant un total pour l'année de 900,000 francs; ce serait donc, pour dix mille actions, un bénéfice de 71,62 par action, soit 14,32 0/0.

Les actions de la Compagnie Parisienne des Vi-danges et Engrais valent 625 francs — celles de la Compagnie Richer, 865 francs. - Les actions de la Compagnie départementale de Vidanges et Engrais devront logiquement, raison de leur revenu, atteindre au moins les mêma

#### AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGI DENTAIRES.

PARES

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS Sera à Cahors, du 1er au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE

Dents et Dentiers récemment perfectionnés posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Deuts naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guériso ndes maladies des Deats et des Gen

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aunfications, obturations siliceuses imitant parfai. tement l'émail des dens, en un mot, toules les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

#### Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot tronveront à l'imprimerie Layton le Livret de Fa. 1 mille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

#### AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

actif, le plus agréable, le plus économique, n'offrant pas les effets fâcheux des autres ne toujours la préférence au Fer Quevenne sur toutes les autres préparations BOUCHARDAT, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris

N. 2. — Refuser les nombreuses contrefaçons impures et inefficaces. — Pour être certain d'avoir le VÉRITABLE Fer Quevenne, exiger les

Le flacon: 3 fr. 50

marques ci-contre !

ORFÉVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE

Dépôt général à la Pharmacie Emile GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.

# DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la

DOUCEDE, marchand tailleur.

CHRUNTOFILM

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

Levenus

POUR NOS COLLABORATEURS 2 MÉDAILLES D'OR ET 7 MENTIONS HONORABLES

(Cl. 24, Orfévrerie)

MÉDAILLE D'OR (Cl. 43, Métallurgie du NICKEI et de ses alliages.)



CAFARDS

Vente chez MM. les 50° Phar, drogtes et épiciers.

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits, sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité du produit. Le seule garantie pour le public est de n'acheter que les produits revêtus de la marque ci-dessus de du nom de CHRISTOFLE en toutes lettres. CHRISTOFLE ET CO.

Les représentants à Cahors sont : MM. Mandelli, frères, bijoutiers-orfèvres.

Photographie Artistique

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de familie, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Gronpes et Portraits après décès.

Emeaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables. Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

Pianos et harmoniums DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. - Vente, échange et location.



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guénisea prompte et saus trace des chutes, écorchures, piqures, darpres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur Tricana. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

# à Cahors,

commandes que vous voudrez bien me confier.

bonne qualité et la modicité de mes prix.

PHILODERME INDIEN & FEUX DU VISAGE
BOUTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm, MAZADE & DALOZ ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES POUDRE MAZADE & DALOZ > BOITE 14, rue d'ALGÉRIE, LYON
La seule infaillible p'
détruire les

# PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

Une causerie financière, par le Baron L'OUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris: 17, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut etre envoyé en timbres-poste ou en mondat.

Eaux minérales de Miers. Gare de Rocamadour

# EL CARBOS

à Alvignac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans nn emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son

Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour, L'Omnibus ed l'Hôtel CARBOIS.

Origines, Histoire. Statuts des Pénitents du Midi de la France, elc.

LES PENTENT

Par M. B. MASSABIE. Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement an Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de mélier. A Figeac, chez l'auteur: 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, li-

#### A VENDRE Une Machine A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant trèsbien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Courtuéjoul, forgeron a Souillaguet, par Gourd n.

TOUT CONSOMMATEUR recevit le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRE d Cols, Manchettes et Plastrons «GRAI» en papier moulé et recouvert de toile pour Hommes, Dames et Enfants. Ce Catalogue, TRES COMPLET, contient soutreles dessins et prix d'un grand choix Boutons, Cravates et autres articles d'uliité E.MEY et Co, 43, B. des Capucines, PARIS.

HUITIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches.



Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non ABONNEMENTS D'ESSAI

F. Première Année

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lois PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Occument inédit, renfermant des indication qu'on ne trouve dans aucun journal financier NVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout—Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réun ans son hôtel de la rue Taitbout, no 50 ous les services financiers utiles au entiers et capitalistes.